

La Politique canadienne contre le dopage dans le sport - 2011

*Approuvée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux
responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs à leur conférence
à Halifax, Nouvelle-Écosse le 11 février 2011*

ISBN 978-1-100-97569-6

No. de catalogue CH24-9/2011F-PDF

La Politique canadienne contre le dopage dans le sport (2011)

*Approuvée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux
responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs (11 février 2011)*

Énoncé de politique

La vision qui sous-tend la présente politique est celle d'une culture du sport au Canada qui soit éthique et sans dopage.

La Politique canadienne contre le dopage dans le sport (2011) [PCDS-2011] est fondée sur l'engagement fondamental à préserver l'intégrité et les valeurs du sport et à protéger la santé des personnes contre la pratique éthiquement répréhensible du dopage.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux s'engagent à collaborer avec le gouvernement fédéral en vue de mettre en œuvre la PCDS-2011 et d'élaborer d'autres politiques, stratégies et programmes antidopage d'envergure nationale auxquels participeront les deux ordres de gouvernements.

Contexte

Depuis nombre d'années, le Canada ne ménage pas ses efforts de lutte contre le dopage dans le sport. La première politique nationale antidopage a été publiée en 1983, et l'engagement du pays à cet égard a pris de l'ampleur et a été renouvelé à maintes reprises depuis; le dernier document à en faire état est la Politique canadienne contre le dopage dans le sport (2004) [PCDS-2004], qui a été élaborée et adoptée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux.

Ces initiatives antidopage suivent l'évolution de la lutte mondiale contre le dopage¹ dans le sport. La réponse de la communauté internationale au problème du dopage dans le sport s'est traduite par la création de l'**Agence mondiale antidopage (AMA)** ainsi que du *Code mondial antidopage* (le « Code ») et des standards internationaux connexes. Le Code consiste en un cadre universel pour l'harmonisation des politiques, des règles et des règlements associés à la lutte antidopage au sein des organismes de sport; par contre, il n'a **pas** force exécutoire auprès des gouvernements.

¹ Voir l'annexe A pour une définition des termes clés.

La *Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport* (2005, la « **Convention de l'UNESCO** ») constitue le cadre juridique international reconnu selon lequel les gouvernements s'engagent à mettre en œuvre des mesures appropriées qui visent à donner effet aux « principes » du Code². Le Canada est l'un des premiers pays à avoir signé la Convention de l'UNESCO.

Dans cet esprit, la Politique canadienne contre le dopage dans le sport présente la manière dont les directions responsables du sport à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale devraient collaborer en vue d'encourager la pratique du sport sans dopage. Ces efforts tabletront sur des cadres de collaboration déjà en place, comme la Politique canadienne du sport, « Au Canada, le sport c'est pour la vie », la Déclaration de London « Pour une éthique sportive » et la Déclaration nationale sur les loisirs.

Nous voulons tous éradiquer le dopage du monde du sport, et bien que ce soit une question d'intérêt public, cette responsabilité n'incombe pas uniquement aux gouvernements. Les organismes de sport et les personnes ont un rôle important à jouer si nous voulons créer un environnement sans dopage dans le sport et encourager de saines pratiques. Dans cet ordre d'idées, il est bien entendu que la participation au sport implique le respect des valeurs et des règles du sport, y compris celles qui sont liées au dopage.

Au Canada, le **Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES)** – une organisation indépendante sans but lucratif – administre le **Programme canadien antidopage (PCA)**. Le PCA décrit le processus de mise en œuvre du programme antidopage au pays conformément au Code.

Application

La politique s'applique aux activités et aux programmes de sport des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La collaboration au sein des gouvernements et entre eux, de même qu'avec les organisations sans but lucratif, est donc nécessaire pour faire progresser les efforts de lutte antidopage de manière harmonisée et cohérente dans l'ensemble du système sportif.

² Voir l'annexe B pour une description générale des instruments qui guident les efforts de lutte contre le dopage et des liens qui les unissent aux organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Rôles et responsabilités

Afin d'assurer l'intégrité d'un système sportif éthique et sans dopage, les directions responsables du sport des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont toutes d'importants rôles à jouer et de grandes responsabilités à assumer, notamment :

Gouvernement fédéral

- Leadership et engagement dans la lutte antidopage à l'échelle internationale;
- Financement du Programme canadien antidopage (PCA) conforme au Code et administré par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport;
- Coordination des efforts antidopage avec les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- Leadership et coordination avec d'autres ministères fédéraux dans les dossiers liés à la lutte antidopage;
- Leadership et exécution de programmes, y compris au moyen de sanctions liées au financement, qui renforcent la pratique du sport sans dopage au Canada;
- Encouragement de la communauté sportive de manière à engager tous les intervenants dans la promotion d'un système sportif sans dopage et dans les efforts nécessaires à l'atteinte de ce but.

Gouvernements provinciaux et territoriaux

- Leadership et exécution de programmes, y compris au moyen du financement et des sanctions, qui renforcent la pratique du sport sans dopage dans la province ou le territoire (importance d'abord accordée à l'éducation);
- Coordination des efforts antidopage avec le gouvernement fédéral et d'autres directions responsables du sport dans la province ou le territoire;
- Leadership et coordination avec d'autres ministères de la province ou du territoire dans les dossiers liés à la lutte antidopage;
- Encouragement de la communauté sportive de manière à engager tous les intervenants dans la promotion d'un système sportif sans dopage et dans les efforts nécessaires à l'atteinte de ce but.

Objectifs et stratégies

Afin de concrétiser leur vision d'un système sportif éthique et sans dopage, les gouvernements encourageront un système sportif canadien où :

- ❖ Les personnes et les organisations doivent connaître et comprendre leurs responsabilités en matière de lutte antidopage;
- ❖ Les organismes de sport ont des politiques, des règles et des procédures visant à renforcer l'absence de dopage dans le sport;
- ❖ Les efforts antidopage consentis dans le système sportif canadien sont complémentaires et intégrés;
- ❖ Tous les participants au sport respectent la politique antidopage.

Les **trois** stratégies principales qui permettront l'atteinte des objectifs énoncés ci-dessus sont les suivantes :

- **Leadership stratégique** : Promouvoir la lutte antidopage au sein des gouvernements et entre eux et placer le sujet parmi leurs priorités, de même qu'appuyer la mise en œuvre efficace du PCA à l'échelle du pays;
- **Sensibilisation** : Sensibiliser les personnes et les organisations en les éduquant et en diffusant des messages cohérents contre le dopage;
- **Confirmation du financement** : Confirmer l'engagement envers la politique antidopage auprès de toutes les directions responsables du sport au Canada dans les cas où les méthodes de financement pour le sport utilisées par les gouvernements appuient, de manière directe ou indirecte, la pratique du sport éthique et sans dopage.

Mise en œuvre et surveillance

Chaque gouvernement – fédéral, provincial et territorial – participera à la mise en œuvre de la politique, notamment par la réalisation des activités présentées dans le Plan d'action commun. Ce plan est un document indépendant qui donne les grandes lignes des activités prévues pour une période déterminée et qui peut être complété par le plan d'action d'un gouvernement en particulier.

Le Cadre de responsabilité pour la Politique canadienne contre le dopage dans le sport, présenté à l'annexe C, servira de fondement à la surveillance de la mise en œuvre de la politique et contribuera également à la présentation de rapports sur les accords et les activités antidopage à l'intention de la communauté internationale.

Sport Canada dirigera un groupe chargé de la surveillance de la mise en œuvre qui sera composé de personnes-ressources possédant le niveau de travail, notamment des représentants des provinces et territoires, dont le rôle sera d'échanger de l'information et de coordonner les efforts entre les différents gouvernements. De temps à autre, le groupe peut décider de former des groupes de travail qui se pencheront sur des initiatives conjointes bien précises, notamment la supervision de la surveillance des activités de mise en œuvre liées à la politique et l'élaboration et le perfectionnement d'activités communes subséquentes. La communauté sportive pourrait être appelée à participer aux travaux du groupe.

La présente politique fera régulièrement l'objet d'une révision (au moins tous les cinq ans) afin de faire en sorte qu'elle demeure pertinente en ce qui concerne l'atteinte des objectifs antidopage du gouvernement. Toute mise à jour aux documents-cadres, notamment à la Convention de l'UNESCO, sera considérée comme automatiquement incorporée à la politique et devra par le fait même être mise en œuvre.

Entrée en vigueur

La Politique canadienne contre le dopage dans le sport entre en vigueur le **11 février 2011** et remplace toutes les politiques canadiennes antérieures, tant les politiques fédérales que celles fédérales-provinciales-territoriales, portant précisément sur la lutte antidopage dans le sport.

Interprétation

Les versions française et anglaise de la Politique canadienne contre le dopage dans le sport sont équivalentes.

Annexe A : Définitions

Le système sportif canadien vise les compétitions et les programmes de sport organisé qu'un athlète rencontre au cours de son développement et qui respectent le mouvement « Au Canada, le sport c'est pour la vie ». Ce sont les organismes de sport à but non lucratif qui établissent la structure du système sportif et de nombreuses personnes y jouent divers rôles, officiels ou non.

« Au Canada, le sport c'est pour la vie » est l'approche générale décrivant le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA), lequel fixe les exigences pour les athlètes à divers stades de leur développement, notamment en ce qui a trait à l'encadrement, à l'entraînement, à l'équipement et aux compétitions.

Le dopage est l'utilisation de substances ou de méthodes interdites par le Code. Plus précisément, l'AMA définit le dopage comme une ou plusieurs violations des règles antidopage énoncées à l'article 2 du Code.

Les directions responsables du sport des gouvernements sont les organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui sont responsables des activités liées au sport, notamment de la formulation de conseils à l'intention du ministre responsable du sport, de l'établissement d'orientations stratégiques et de la gestion du soutien au financement.

Le financement, dans le contexte de cette politique, vise les programmes de financement exécutés par les directions responsables du sport des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; il peut s'agir de soutien direct (le financement est affecté aux activités antidopage) ou indirect (le financement n'est pas destiné aux mesures antidopage, mais soutient celles-ci).

Les personnes sont les personnes qui participent aux activités sportives, ce qui comprend les sportifs et le personnel d'encadrement du sportif, tel que défini par le Code.

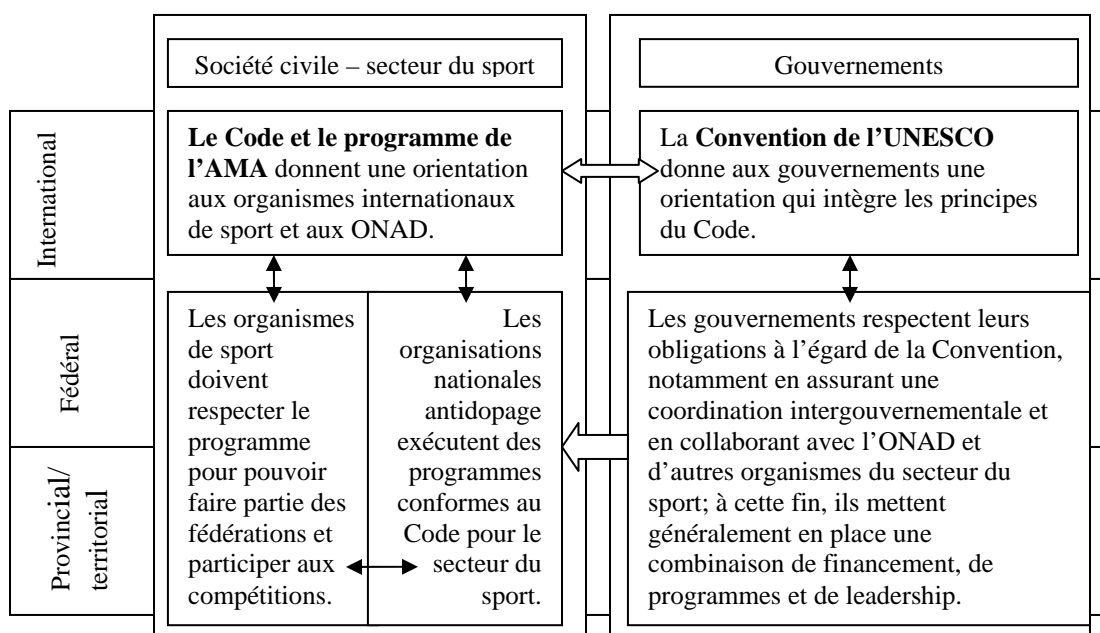
Les organisations sont des groupes officiels qui fournissent des programmes ou des services de sport au sein du système sportif canadien.

Annexe B : Rôle joué par le secteur du sport dans la lutte antidopage

Les organisations du secteur du sport, qu'elles soient gouvernementales ou non, ont un rôle à jouer dans la lutte antidopage.

L'Agence mondiale antidopage (AMA), dont le bureau principal est situé à Montréal, assure un leadership à l'échelle mondiale dans la lutte contre le dopage dans le sport. L'AMA, par l'intermédiaire de son Code, a une influence directe sur les organismes de sport, à savoir : le Comité international olympique, le Comité international paralympique, les fédérations internationales, les organismes responsables de grandes manifestations, les comités nationaux olympiques et les organisations nationales antidopage (ONAD). Du fait de leur appartenance à des fédérations internationales et de leur participation à de grandes manifestations sportives, les organismes nationaux de sport et les comités nationaux paralympiques sont aussi assujettis, par extension, au Code de l'AMA. Le Code énonce aussi les responsabilités des sportifs et du personnel d'encadrement du sportif, invoquant la nécessité pour ces personnes de connaître les règlements et les politiques antidopage et de coopérer avec les programmes antidopage.

Le schéma suivant donne un aperçu des principaux instruments et organismes et des liens qui les unissent :



Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport est l'organisation nationale antidopage du Canada (ONAD). Les ONAD doivent mettre en œuvre à l'échelle nationale un programme antidopage conforme au Code de l'AMA et prévoyant la réalisation de contrôles, la promotion de l'éducation et la gestion des résultats. Ils doivent aussi encourager la recherche antidopage et collaborer avec les autres ONAD. Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada fournit des services d'arbitrage aux tribunaux antidopage et dans les cas d'appels. L'un des 33 laboratoires accrédités par l'AMA est situé à Montréal.

Annexe C : Cadre de responsabilité

Le Cadre de responsabilité pour la Politique canadienne contre le dopage dans le sport s'inspire des résultats que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux cherchent à atteindre. Il établit aussi les grandes lignes en vue du contrôle et de l'évaluation du rendement. Ainsi, il fournit une orientation en ce qui a trait à la planification, à la mesure, à l'évaluation et à la communication des résultats pendant le cycle de vie de la politique.

Le modèle logique présenté ci-dessous explique les étapes devant mener à la concrétisation de la vision de la politique. Ce modèle comporte deux parties principales : les résultats et les interventions stratégiques. Le résultat ultime correspond à la vision à long terme de la politique. On s'attend à ce que les résultats intermédiaires créent des conditions favorables à l'atteinte du résultat ultime, à ce que les résultats immédiats contribuent à l'atteinte des résultats intermédiaires, et à ce que les résultats immédiats soient atteints grâce à l'opérationnalisation des interventions stratégiques. On utilisera des indicateurs mesurables associés à chacun des résultats pour évaluer la progression de la politique, conformément au Plan d'action commun.

Résultat ultime	Une culture canadienne pour un sport éthique et sans dopage.
Résultats intermédiaires	Des mesures harmonisées et complémentaires pour lutter contre le dopage au sein du système sportif canadien. Un engagement actif des participants pour un sport sans dopage. Dans les organisations, des politiques et des règlements qui appuient le sport sans dopage et dissuadent le dopage. La connaissance et la compréhension des responsabilités des personnes et des organisations à l'égard de la lutte antidopage.
Résultats immédiats	Le financement gouvernemental qui appuie la lutte antidopage dans les secteurs du sport qui relèvent de la compétence du Canada. La mise en œuvre pancanadienne du Programme canadien antidopage, qui prévoit la réalisation de contrôles, la promotion de l'éducation et la gestion des résultats. Une approche cohérente en matière de lutte antidopage (logique de l'information, de l'éducation et du message).
Interventions stratégiques	Des programmes de financement qui appuient directement et indirectement la lutte antidopage. Un leadership stratégique qui favorise la prise de mesures antidopage par les gouvernements. La sensibilisation des organisations et des personnes.